

États financiers de

**BUREAU DU CONSEILLER
SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE**

Exercice clos le 31 mars 2019

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Page

Déclaration de la responsabilité de la direction

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers :

État de la situation financière	1
État des résultats et de la situation financière nette	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers.....	4

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier clos le 31 mars 2019. Ces états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; et en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



M^e Pierre Legault
Conseiller sénatorial en éthique et dirigeant
principal des finances



Nathalie Charpentier, CPA, CGA
Adjointe au dirigeant principal des finances

Le 26 juin 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseiller sénatorial en éthique du Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Bureau du conseiller sénatorial en éthique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019
- l'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 26 juin 2019

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	79 333 \$	89 219 \$
Débiteurs et avances (note 6)	29 313	19 751
Total des actifs financiers	108 646	108 970
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	103 741	104 065
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	18 307	32 237
Total des passifs	122 048	136 302
Dette nette	(13 402)	(27 332)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	10 502	16 860
Charges payées d'avance	2 880	–
Total des actifs non financiers	13 382	16 860
Situation financière nette	(20)\$	(10 472)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des résultats et de la situation financière nette

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018

	Budget 2019	2019	2018
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		1 148 180 \$	1 010 031 \$
Variation du montant à recevoir du Trésor		(9 886)	2 158
Services fournis gratuitement par des autres ministères fédéraux (note 5)		175 802	179 527
		<u>1 314 096</u>	<u>1 191 716</u>
Charges			
Salaires et avantages sociaux	907 679 \$	851 222	893 360
Services professionnels et spéciaux	420 000	304 221	188 118
Installations	117 702	117 702	117 702
Services publics, matériel et fournitures	7 500	12 194	8 729
Loyer, réparation et entretien	12 000	715	604
Impression et communication	15 000	4 210	4 092
Déplacements	19 000	7 022	5 195
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	6 358	6 358	6 358
	<u>1 505 239</u>	<u>1 303 644</u>	<u>1 224 158</u>
Surplus (coût) de fonctionnement net après le financement du gouvernement		10 452	(32 442)
Situation financière nette - début de l'exercice		(10 472)	21 970
Situation financière nette - fin de l'exercice		<u>(20)\$</u>	<u>(10 472)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	(1 303 644)\$	(1 224 158)\$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 358	6 358
Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	175 802	179 527
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	(9 562)	15 976
Diminution des créditeurs et charges à payer	(324)	(13 818)
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(13 930)	22 376
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(2 880)	3 708
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(1 148 180)\$	(1 010 031)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Autorité et objectifs

Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique (le «Bureau») a été créé par la Loi sur le Parlement du Canada et certaines lois en conséquence. Son mandat consiste à administrer et interpréter le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012 et 2014.

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique comporte cinq grands domaines: avis et conseils, processus de déclaration annuelle, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite):

d) Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

e) Charges

Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice:

- i) Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi;
- ii) Les services fournis gratuitement par des ministères fédéraux pour les installations; les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs:

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique [le «Régime»], qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les prestations de retraite ne figurant pas à l'état de la situation financière du Bureau, car la responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charges à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de contribuer pour les pertes actuarielles du Régime. Les pertes et les gains actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau, car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

g) Immobilisations corporelles:

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite):

h) Emploi d'estimations

La préparation de ces états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

i) Modifications comptables

Le 1er avril 2018, le Bureau du conseiller sénatorial en éthique a adopté la norme comptable canadienne suivante pour le secteur public : SP 3430 – Opérations de restructuration.

L'adoption de cette norme n'a pas entraîné de changement de méthode comptable pour le Bureau du conseiller sénatorial en éthique et n'a pas entraîné d'ajustement des états financiers au 1er avril 2018.

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, courant ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2019	2018
Total des charges et du coût de fonctionnement net	1 303 644 \$	1 224 158 \$
Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais pas sur les autorisations:		
Déduire services fournis gratuitement par des ministères fédéraux	(175 802)	(179 527)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	9 562	(15 976)
Diminution des créditeurs et charges à payer	324	13 818
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	13 930	(22 376)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	(6 358)	(6 358)
	1 145 300	1 013 739
Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais plutôt sur les autorisations:		
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	2 880	(3 708)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 148 180 \$	1 010 031 \$

- b) Autorisations fournies et utilisées

	2019	2018
Crédit 20 - dépenses de fonctionnement	1 214 777 \$	1 120 500 \$
Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés	122 402	111 627
	1 337 179	1 232 127
Moins autorisations périmées - fonctionnement	(188 999)	(222 096)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 148 180 \$	1 010 031 \$

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Avantages sociaux futurs

Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2019, les charges s'élèvent à 66 719 \$ (63 084 \$ en 2018), soit environ 1,4 fois (1,4 fois en 2018) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les pertes et les gains actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

5. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

a) Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal, car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

	2019	2018
Installations	117 702 \$	117 702 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires	58 100	61 825
	175 802 \$	179 527 \$

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

5. Opérations entre apparentés (suite)

b) Autres opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada fournit des services (sur une base de recouvrement des coûts) et achète des biens et des services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et de ces services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau s'élevait à 59 176 \$ (50 397 \$ en 2018).

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'État :

	2019	2018
Débiteurs	29 063 \$	19 501 \$
Créditeurs	309	21 428

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et les avances du Bureau :

	2019	2018
Débiteurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	29 063 \$	19 501 \$
Avances	250	250
	29 313 \$	19 751 \$

7. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant présente de l'information sur les créditeurs et les charges à payer du Bureau:

	2019	2018
Créditeurs - autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	309 \$	21 428 \$
Créditeurs - entités externes	29 448	11 690
	29 757	33 118
Charges à payer	73 984	70 947
	103 741 \$	104 065 \$

BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Matériel informatique	7 562 \$	5 042 \$	2 520 \$	5 041 \$
Améliorations locatives	15 656	7 674	7 982	11 819
	23 218 \$	12 716 \$	10 502 \$	16 860 \$

Le coût et l'amortissement cumulés au 31 mars 2018 se chiffraient respectivement à 23 218 \$ et à 6 358 \$.

9. Obligations contractuelles

Le Bureau a des contrats pluriannuels pour ses locaux avec Services publics et Approvisionnement Canada. Ces contrats sont fournis sans frais au Bureau. Le montant estimé pour les prochaines années est comme suit :

2020	114 078 \$
2021	114 078
2022	9 507
	237 663 \$